

LES CENTRES SOCIAUX

• ÎLE-DE-FRANCE

ANALYSE 2013

À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE 2011

ÉDITO	1
CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL	2
CARTE DES CENTRES SOCIAUX DES HAUTS-DE-SEINE	3
PROJET	4
PARTENARIATS	9
VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	10
RESSOURCES HUMAINES	12
FINANCES	14
FICHE DÉPARTEMENTALE	15

ÉDITO

AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES CIBLANT UN TERRITOIRE, LES CENTRES SOCIAUX DES HAUTS-DE-SEINE PARTICIPENT À LA MISE EN ŒUVRE COHÉRENTE DES ACTIONS D'INTERVENTION ET DE COHÉSION SOCIALES.

Équipements de proximité à vocation familiale et plurigénérationnelle, ils contribuent à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective, à favoriser le développement des liens sociaux et la solidarité de voisinage, à prévenir et réduire les exclusions. Ils créent les conditions utiles à la prise de responsabilités par les habitants et leur implication dans la vie de la cité.

Consciente de leur plus-value sur les territoires, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) réaffirme son soutien aux centres sociaux par la circulaire relative à « l'animation de la vie sociale » parue en date du 20 juin 2012.

Par sa responsabilité en matière d'agrément, la Caf des Hauts-de-Seine s'attache – à travers une démarche concertée avec les habitants, l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux – à accompagner le développement des équipements, notamment sur les territoires prioritaires, et à encourager les pratiques participatives au sein des structures.

Regroupés pour la plupart autour de la Fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine (Fcs 92), les centres sociaux fédérés souhaitent promouvoir la plus-value de l'approche globale qui caractérise leur démarche de projet. Ils entendent aussi renforcer la capacité des habitants à se mobiliser et à agir pour peser sur les prises de décisions concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Aussi, afin de rendre plus lisible l'action des centres et la spécificité de leur projet, la Caf 92 et la Fcs 92, ont conduit avec eux une expérimentation visant la création d'un observatoire des centres sociaux (SENACS). Réalisée en 2013 à partir des données collectées en 2011, cette mobilisation s'étendra à l'ensemble des centres sociaux volontaires du département dès l'année prochaine.

Dans un contexte socio-économique national difficile, les résultats de l'enquête 2012 présentés ci-après offrent une photographie significative de l'action des équipements sur le département. Ils confirment leur engagement dans une dynamique participative qui reconnaît l'expertise d'usage de la population.

Les données d'analyse démontrent une nouvelle fois que les centres sociaux constituent un point d'appui à la coordination locale des politiques institutionnelles et sont un acteur du développement social local essentiel dans la lutte contre la précarité et l'isolement des familles : par la diversité de leurs actions ; par les dynamiques collectives et individuelles qu'ils suscitent ; par l'espace de dialogue et d'échanges qu'ils créent entre les dispositifs publics et les populations du territoire qui en bénéficient.

CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

SUR SON TERRITOIRE D'IMPLANTATION, LE CENTRE SOCIAL, C'EST :



- Un équipement de **proximité**, qui veille à l'**accueil** des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Un lieu de **rencontres** et d'**échanges** entre les **générations**, un lieu d'**animation** de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- Un équipement qui favorise l'**initiative des habitants** et leur implication dans des dynamiques de **développement social** et dans des actions collectives.
- Une équipe d'animation composée de **professionnels** et de bénévoles engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire.
- Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la **dignité humaine**, la **solidarité**, la neutralité, la mixité et la participation.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF:

la Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » *extrait*

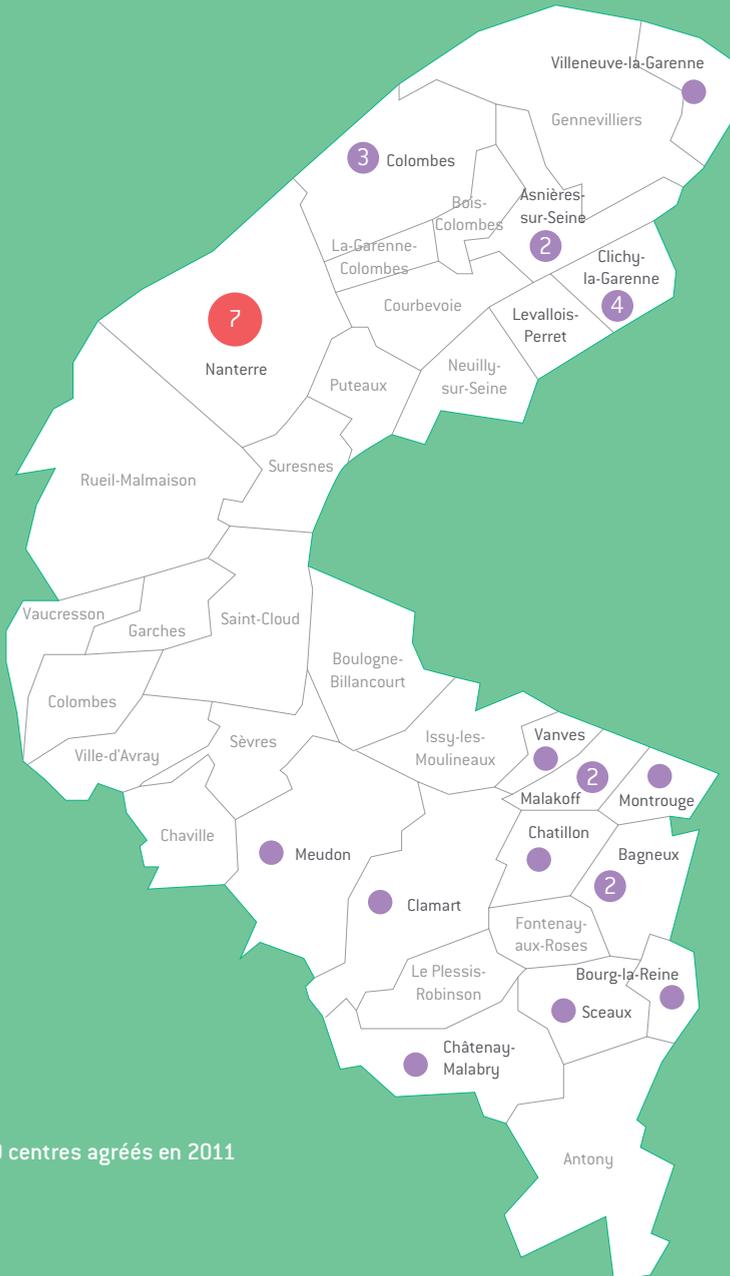
Pour les Caf :

la circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012 (LCAVS)

« [les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » *extrait*

RÉPARTITION DES CENTRES SOCIAUX SUR LES HAUTS-DE-SEINE



Carte des 29 centres agréés en 2011

PROJET : GÉNÉRALITÉS

UN PROJET PLURIANNUEL ET DÉFINI COLLECTIVEMENT



La Caf délivre l'agrément d'un centre sur la base d'un projet et pour une durée maximale de quatre ans. 68 % des centres sociaux des Hauts-de-Seine ont un agrément de trois ans.

Le projet social s'élabore en lien avec des habitants et des partenaires à l'échelle de son territoire d'intervention. Le renouvellement de l'agrément est l'occasion de réaliser une **évaluation** du contrat de projet arrivé à expiration, d'établir un **diagnostic participatif et partagé**, de définir des axes stratégiques d'intervention et un plan d'actions.

Ces projets pluriannuels déclinent une diversité d'actions qui s'adaptent aux **besoins et intérêts des habitants** et à la réalité du territoire. Au-delà des agréments, les Caf **soutiennent et accompagnent** le fonctionnement des structures.

UN RÉSEAU FÉDÉRÉ AUTOUR DE VALEURS ET DE PRINCIPES D'ACTION



29 centres agréés en 2011, dont **24** adhérents à la Fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine - soit **83 %** des équipements

Se plaçant ainsi dans le mouvement de l'éducation populaire, ils réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la **dignité humaine**, la **solidarité** et la **démocratie**.

Leur mise en réseau à différentes échelles du territoire (départementale, régionale, nationale) leur permet de renforcer leurs capacités, de dépasser leur difficultés et de s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

68%

des centres sociaux ont un agrément de trois ans.

8/10 CENTRES SOCIAUX



SUR DES TERRITOIRES POLITIQUE DE LA VILLE

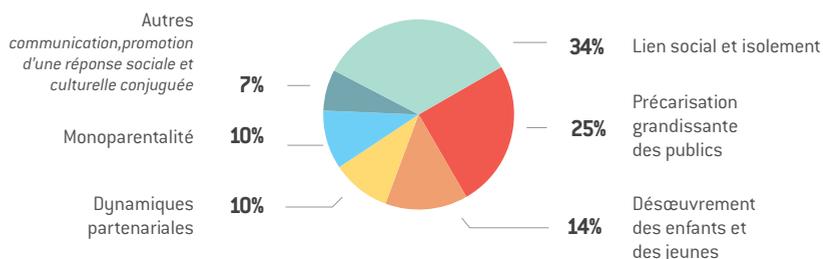
82% des centres sociaux sont situés sur des **territoires en politique de la ville** et perçoivent à ce titre des crédits spécifiques.



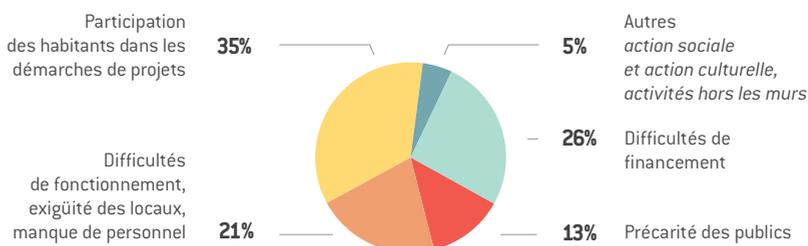
Lieux de proximité au service des habitants, ils sont une interface privilégiée entre la population et les dispositifs de la politique de la ville, notamment sur les thèmes du logement et du cadre de vie, de l'accès à l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la lutte contre les discriminations et de l'accès aux droits.

PROJET : GÉNÉRALITÉS

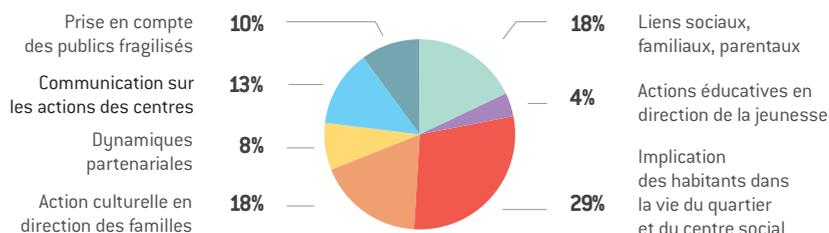
COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PROBLÉMATIQUE PRINCIPALE DE VOTRE TERRITOIRE CETTE ANNÉE ?



COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PRÉOCCUPATION PRINCIPALE DE VOTRE CENTRE SOCIAL CETTE ANNÉE ?



QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES DE VOTRE PROJET SOCIAL EN COURS ?



UN PROJET EN LIEN AVEC LES ENJEUX DES TERRITOIRES

Les centres sociaux s'inscrivent dans une recherche permanente de cohérence entre les problématiques du territoire, leur projet et les actions menées. Plus de la moitié d'entre eux ont souligné l'importance sur leur territoire des questions d'**isolement, de lien social, familial et parental et de précarité des personnes**. On les retrouve logiquement

dans les axes de leurs projets. Ces projets répondent aussi aux exigences réaffirmées quant à l'**implication des habitants**. En effet, les centres doivent intervenir en s'assurant de leur participation et en tenant compte des moyens logistiques et financiers disponibles (ressources propres ou allouées)

ACTIONS ET PROJETS

31 500
PERSONNES
ONT PARTICIPÉ EN 2011
AUX ACTIONS PROPOSÉES
PAR LES CENTRES SOCIAUX
DES HAUTS-DE-SEINE.

Soit 1 600 participants en moyenne par centre.

Chaque centre social associatif compte en moyenne 490 adhésions individuelles et 410 adhésions familiales. (40% de plus que la moyenne régionale).

En outre, les centres sociaux accueillent en moyenne 7 associations, tant pour conduire avec elles des actions partenariales (35%) que pour leur apporter un soutien (65%).

Les actions des partenaires accueillies par les centres sociaux ont concerné près de 10 500 personnes.

UNE PRÉSENCE FORTE AUPRÈS DES FAMILLES

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE



80% des centres sociaux ont une action en direction de la PETITE ENFANCE.

Lieux d'accueil parents-enfants, activités d'éveil sportives et culturelles, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement.



80% des centres sociaux proposent des actions en direction des 6/11 ANS.

Principalement de l'accompagnement à la scolarité, de l'accueil de loisirs, des séjours de vacances, des ludothèques.



85% des centres proposent des actions en direction des 11/16 ANS.

Activités culturelles et sportives, accompagnement des projets, animations de rue, accompagnement d'événements sur le territoire.

FAMILLE ET PARENTALITÉ



90% des centres sociaux placent la FAMILLE au cœur de leurs priorités.

La Caf délivre à ce titre un agrément spécifique « Animation collective familles » destiné à soutenir, sur la base d'un projet bien différencié et coordonné par un référent famille, les actions collectives conduites par les centres sociaux au bénéfice des familles :

- les sorties familiales et l'accès aux vacances,
- les manifestations festives et les loisirs collectifs en famille,
- les accueils et ateliers parents-enfants,
- l'accompagnement à la scolarité.



95% environ des centres développent une action autour de la PARENTALITÉ.

Participation et animation de réseaux locaux parentalité, groupes d'échanges ou de paroles, permanences d'accueil et de soutien parental.

PROJET

UNE PORTE OUVERTE

ANIMER LA VIE SOCIALE EN SOIRÉE ET LE WEEK-END



des centres sociaux proposent régulièrement des activités en soirée et le week-end.



des centres sont ouverts au-delà de 20 h plus de trois soirs par semaine, soit 30 points de plus que la moyenne régionale (46%).

Ils proposent des manifestations 1 samedi sur 2.

Par cette accessibilité de l'accueil, les centres sociaux font valoir une forme de disponibilité, large et ouverte à tous publics, qui permet aux habitants d'investir les lieux et d'y développer eux-mêmes les réponses à leurs besoins.

JEUNES ADULTES : DES PROJETS À LEUR INITIATIVE

ACCOMPAGNER DES PROJETS À LEUR INITIATIVE, CONTRIBUER À LEUR AUTONOMIE



60% des centres proposent des actions en direction des 16/25 ans, autant dans le domaine des loisirs éducatifs que dans ceux de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion professionnelle.

SOUTENIR LES INITIATIVES DES HABITANTS



60% des centres sociaux ont accompagné au moins 3 projets portés directement par des habitants au cours de l'année.

FACILITER L'ACCÈS AUX VACANCES



60% des centres sociaux accompagnent les personnes qui souhaitent partir en vacances. Parmi eux, la moitié soutient les départs en famille.

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



100% des centres portent des actions d'apprentissage du français, avec une prépondérance de leur intervention via les ateliers sociolinguistiques (80 %), les actions d'alphabétisation (55 %) et les actions pour lutter contre l'illettrisme (30 %).

2 264 personnes ont bénéficié d'une action d'apprentissage du français en 2011.

1 équipement sur 2 propose au moins deux actions d'insertion socioprofessionnelle : relooking, accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux, rédaction de CV...

ZOOM SUR LES ACTIONS LIÉES À DES ENJEUX DE TERRITOIRE

Les centres sociaux sont en prise directe avec la vie quotidienne des habitants. Acteurs de terrain, ils s'adaptent à leurs contextes d'intervention et proposent des actions concrètes afin de faire émerger des dynamiques participatives, collectives ou individuelles. Ils agissent de façon concertée pour répondre aux besoins et aux attentes des populations.



90% des centres sociaux ont une action autour de l'ISOLEMENT, de l'EXCLUSION et de la PAUPERISATION.

Points et relais d'accès aux droits, permanences sociales et juridiques, projets d'autofinancement, accès à la culture.



45% des centres sociaux ont une action autour du LOGEMENT et de l'HABITAT.

Projets avec les habitants dans le cadre de la rénovation urbaine des territoires, accompagnement juridique et social.



70% des centres sociaux ont une action autour du VIELLISSEMENT.

Ateliers informatiques, ateliers intergénérationnels, sorties culturelles, accès aux droits.



40% des centres sociaux ont une action autour du HANDICAP.

Accueil et actions spécifiques en direction des personnes en situation de handicap, actions partenariales, sensibilisation.



70% des centres sociaux ont une action autour de la SANTÉ.

Informations collectives à visée préventive, partenariat avec les ateliers santé ville.



35% des centres sociaux ont une action autour de l'INTÉGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS.

Accueil, orientation, moments festifs, actions partenariales.



55% des centres sociaux ont une action autour du COMMERCE de l'EMPLOI et de l'ÉCONOMIE.

Création de coopératives citoyennes, ateliers recherche d'emploi, professionnalisation des métiers petite enfance, orientation et soutien aux démarches, actions partenariales avec les acteurs du domaine de l'emploi.



35% des centres sociaux ont une action autour du TRANSPORT.

Accompagnement à la mobilité des personnes isolées, sensibilisation aux transports de proximité et au développement durable (*transports non polluants, apprentissage du vélo,...*).

PARTENARIATS

DES ESPACES D'EXPRESSION ENTRE ÉLUS ET HABITANTS



LIEUX DE PROXIMITÉ PAR EXCELLENCE, LES CENTRES SOCIAUX FACILITENT LES ÉCHANGES ENTRE LES HABITANTS ET LES ÉLUS LOCAUX, NOTAMMENT SUR DES ENJEUX DE TERRITOIRE.

2,3 RENCONTRES ÉLUS/HABITANTS EN 2011

ont été organisées en moyenne dans chaque centre social, autour des questions de vivre ensemble, de parentalité, d'éducation et de projets de rénovation urbaine.

UN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS SOCIAUX LOCAUX



91% des centres sociaux agissent sur des territoires disposant d'autres équipements d'animation et s'inscrivent dans un maillage territorial qui assure l'animation de la vie sociale sur tous les champs et pour tous les âges.

AU MOINS 2 ASSOCIATIONS D'HABITANTS

sont partenaires des centre sociaux sur leur territoire.

LES CENTRES SOCIAUX ET LEURS PARTENAIRES

67% des centres conventionnent avec les communes sur leur projet social.

88% des centres sociaux signent des conventions spécifiques par action

Autres partenaires : État, Conseil Général, Fonds Social Européen, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, fondations privées, etc.

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

La participation des habitants et l'implication citoyenne, sous des formes diverses, est au cœur de l'action des centres sociaux. Sur le département des Hauts-de-Seine, un nombre important de bénévoles fait vivre les instances et le projet du centre, en lien avec les professionnels.

S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT, C'EST DONNER DU TEMPS

780 BÉNÉVOLES agissent dans les centres sociaux
- soit 2 équivalents temps plein (ETP) par centre.

1 888 h
de bénévolat d'activité en moyenne par centre,

1 792 h
de bénévolat administrateur en moyenne par centre

UN FORT ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

41 BÉNÉVOLES en moyenne, par centre,
- soit l'équivalent de 2 ETP par an, dont :



23 BÉNÉVOLES
ENCADRANT DES ACTIVITÉS



18 BÉNÉVOLES
ASSOCIÉS À L'INSTANCE DE PILOTAGE

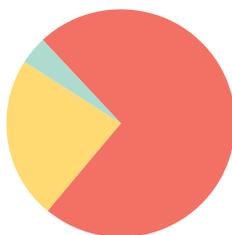


VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

UNE PRÉDOMINANCE DE CENTRES SOCIAUX EN GESTION ASSOCIATIVE

CO-GESTION **5%**
(soit 1 centre avec un conseil d'habitants élus-municipalité)

MUNICIPALE **23%**



73% ASSOCIATIVE
dont la gouvernance repose sur un conseil d'administration composé d'habitants des territoires concernés.

MODES DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

LA GOUVERNANCE DU PROJET SOCIAL



95% des centres sociaux associent des habitants à leur instance de pilotage.

13 HABITANTS sont mobilisés en moyenne par centre.

1 RÉUNION est organisée en moyenne par mois dans chaque centre.

LES INSTANCES, DES LIEUX DE DIALOGUE

80% des centres créent les conditions du débat au sein de ces instances.

200 PERSONNES ont été consultée en 2011 par chaque centre social sur la mise en œuvre des projets,
- soit 12 % des usagers qui donnent leur avis ou participent au processus de décision.

RESSOURCES HUMAINES

LE CENTRE SOCIAL ÉLABORE ET RÉALISE SON PROJET GRÂCE AU CONCOURS D'UNE MULTITUDE D'ACTEURS, BÉNÉVOLES (D'ACTIVITÉS OU ADMINISTRATEURS) OU SALARIÉS (DE L'ASSOCIATION OU DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE GESTIONNAIRE).

614 SALARIÉS

- soit 31 salariés par centre social
- soit 11 ETP en moyenne par centre

¹ ETP : équivalent temps plein

Type de profils :

40% de permanents (directeurs, animateurs, travailleurs sociaux, référents familles, chargé d'accueil,...).

60% de vacataires (animateurs d'activités, ...).

Les postes salariés les plus significatifs en ETP :

2,8 ETP

PILOTAGE DU PROJET CENTRE SOCIAL

- 1,4 ETP direction,
- 1,15 ETP pour l'accueil,
- 0,25 ETP pour la comptabilité,

6,1 ETP

ANIMATION, PETITE ENFANCE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'ACCUEIL : UNE FONCTION PARTAGÉE

L'ACCUEIL DES PUBLICS EST UNE FONCTION ESSENTIELLE DES CENTRES SOCIAUX.

Plus de 11 % des ETP au total est consacré à l'accueil et identifié comme tel, dans chaque centre, - soit plus d'une personne pour chaque équipement.

L'appareil administratif semble quant à lui réduit à son minimum (secrétaire ou comptable), avec moins d'un agent par centre (0,55 ETP).

INSERTION PAR L'EMPLOI



70% des centres sociaux salarient et forment des personnes en EMPLOI AIDÉ. (contre 41 % en Île de France) et contribuent ainsi à leur qualification et à leur insertion.

RESSOURCES HUMAINES

LA QUALIFICATION DES ACTEURS DES CENTRES SOCIAUX



LES DIRECTEURS

Les équipes de direction présentent une qualification conforme à la réglementation fixée par la Cnaf (Niveau I et II).

Niveau I : niveau bac + 5

(master en ingénierie de développement social,...)

Niveau II : niveau bac + 3/4

(licence en management des organisations de l'économie sociale et solidaire, Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [DESJEPS], ...)

Niveau III : niveau bac + 2

(DUT carrière sociale, Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [DEJEPS], Diplôme d'état relatif aux fonctions de l'animation [DEFA])

Niveau IV : niveau bac (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [BPJEPS])

Niveau V : BEP/CAP carrières sociale



LES RÉFÉRENTS FAMILLE

70% d'entre eux ont un niveau supérieur ou égal au niveau III.

Parallèlement, la fonction permet au centre social de valoriser les dispositifs de promotion sociale et professionnelle des habitants, via les postes d'adultes relais par exemple.

UNE VOLONTÉ DE FORMATION DES PROFESSIONNELS

UNE MAJORITÉ DES PERSONNELS SONT DIPLÔMÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS, SOIT 85 % DES ANIMATEURS DU NIVEAU I AU NIVEAU V, AINSI QUE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX.



6 ACTIONS DE FORMATIONS ont été réalisées

pour les salariés en 2011 dans chaque centre social.

Parmi les 20 % de salariés formés en 2011,

UN TIERS ont suivi des actions de formation diplômantes. en particulier dans l'animation professionnelle.

Malgré cet effort, 30 % des animateurs sont de niveau 5 ou sans diplôme.

FINANCES

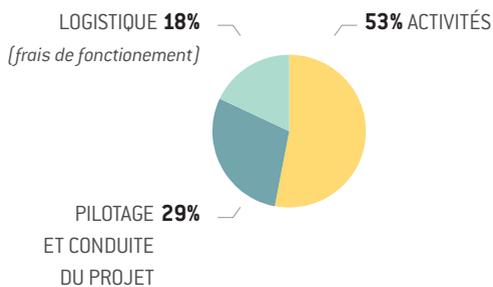
DES BUDGETS VARIABLES



Le budget d'un centre social dans les Hauts-de-Seine varie de **260 900 €** à **1 295 700 €**

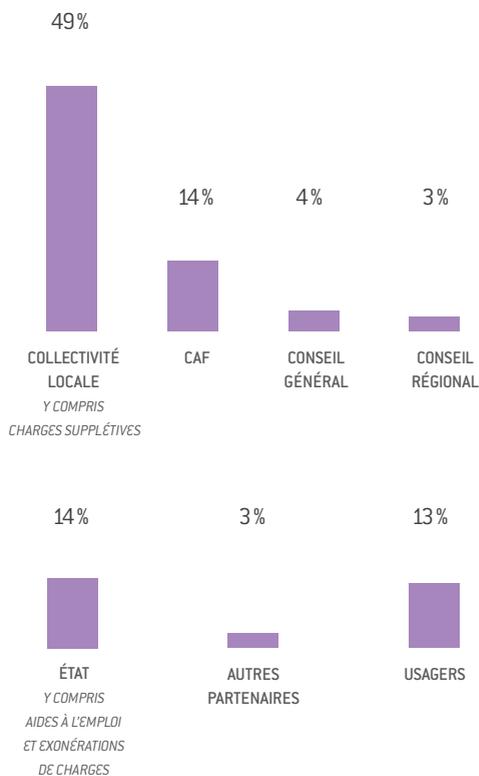
Le budget moyen d'un centre social au niveau national s'élève quant à lui à **615 000 €**

RÉPARTITION DES CHARGES D'UN CENTRE SOCIAL



PARTICIPATION DES FINANCEURS

Pourcentage réalisé sur la totalité des produits (hors contributions volontaires) de **11 MILLIONS D'EUROS**.



La part de financement des collectivités locales est **significative** (49%), bien qu'en dessous de la moyenne régionale (62%).

La participation des usagers est **près de 3 fois plus élevée** dans les Hauts-de-Seine que sur la région Île de France (5%).

30% des centres disposent d'un fond de roulement de plus de trois mois.

FICHE D'IDENTITÉ

HAUTS-DE-SEINE

29 CENTRES AGRÉÉS CAF
24 SOLLICITÉS

24 ADHÉRENTS
À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

465 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS
- SOIT 23,3 PAR CENTRE

614 SALARIÉS > 224 ETP
- SOIT 30,7 SALARIÉS ET 11,2 ETP PAR CENTRE

143 ASSOCIATIONS ACCUEILLIES
- SOIT 7,2 PAR CENTRE

314 HABITANTS ASSOCIÉS À L'INSTANCE DE PILOTAGE
- SOIT 18,5 PAR CENTRE

12,2 M€ DE BUDGET CUMULÉ
520 890€ DE BUDGET MÉDIAN

29 DÉBATS ORGANISÉS
ENTRE LES HABITANTS
ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES
- SOIT PRÈS DE 3 RENCONTRES
PAR CENTRE TOUS LES 2 ANS.

MODE DE GESTION

16 ASSOCIATIFS
7 MUNICIPAUX
1 CO-GESTION

THÉMATIQUES D'ACTIONS-PHARES

- L'IMPLICATION DES HABITANTS
- LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL
- L'INSERTION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Le projet SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS)-Observatoire des Centres Sociaux concerne 10 territoires pilotes¹. Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône pour accompagner cette démarche en lien avec la Caisse nationale des Allocations familiales et la Fédération nationale des centres sociaux, et pour l'animer dans les territoires pilotes. Localement, des comités de pilotage réunissant a minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

En 2013, 1161 centres sociaux sur les 2 090 agréés en 2011 ont été sollicités pour participer à cette expérimentation où il s'agit de « compter autrement », « ne pas tout compter » selon les principes exprimés par Patrick Viveret dans « Reconsidérer la richesse ». Le taux de réponse national est de 79%, ce qui correspond à un peu plus de 900 centres ayant répondu à l'ensemble des questions.

En Île-de-France

En Île-de-France, 294 des 318 centres sociaux ont répondu à l'enquête. À l'occasion de rencontres régulières, les Caf et les fédérations des centres sociaux ont analysé les résultats et produit ce livret. Puisse ce document accroître votre connaissance d'acteurs de proximité en phase avec des préoccupations d'habitants du territoire régional.

Dans les Hauts-de-Seine

Dans cette première phase d'expérimentation, sur les 29 centres sociaux agréés en 2011, la Caf a mobilisé les 24 équipements du département adhérents à la Fédération des centres sociaux pour participer à l'enquête nationale lancée en novembre 2012. 22 centres se sont engagés dans la démarche.

Quatre rencontres, associant Caf, fédération et directeurs de centres sociaux volontaires, ont permis de mener une analyse partagée.

Coordonnées

Fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine

16, Rue Salvador Allende
92000 Nanterre
Tél: 01 47 21 67 92
www.fede92.ouvaton.org

Caf des Hauts de Seine

70 à 88 rue Paul Lescop
92023 Nanterre cedex
0810 25 92 10
www.caf.fr

Retrouvez les coordonnées des centres sociaux, des Caf et des fédérations des centres sociaux + les expériences des centres sociaux + une partie Intranet pour les centres sociaux sur www.senacs.fr

1 Bouches-du-Rhône, Bretagne, Gironde, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

Retrouvez les plaquettes de chaque département francilien sur le site www.senacs.fr



Retrouvez également la plaquette nationale
ainsi que les plaquettes locales des 10 sites pilotes :
Île-de-France, Bretagne, Gironde, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône,
Nord, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Moselle, Midi-Pyrénées.

Création et mise en page : Urbanitude

Photos : FDCS 92

Achévé d'imprimer en Août 2013

PROJET



www.senacs.fr

